

C N A J E P
30 rue Cabanis
75014 PARIS - 336.04.41

*rendez v. 18h30
Orly sud
sous sol
depart sps
A France
niveau porte R*

DELEGATION AU MAROC

5/12 juin 1982

Composition de la délégation

Raymond LE HELLEY	Francs et Franches Camarades
Christiane ETEVE	Peuple et Culture
Chantal GREUET	Guides de France
Marie-Rose KORO	Mouvement de la Jeunesse Socialiste
Françoise LEFEVRE	Eclaireuses et Eclaireurs de France
Thierry LENEVEU	Centre d'Echanges Internationaux
François PERROT	Fédération des Clubs Unesco
Benjamin STORA	Union Nationale des Etudiants de France Indépendante et Démocratique
Madame BOCQUET	Ministère de la Jeunesse et des Sports
Madame DE LA BUSSIERE	Ministère des Relations Extérieures

Départ de PARIS le samedi 5 juin Vol ATAF 2015
Décollage d'Orly Sud à 19.40 - Arrivée à RABAT à 20.25

Retour de RABAT le samedi 12 juin Vol ATAF 780 2014.
Décollage de RABAT à 9.10 - Arrivée à ORLY SUD à 13.25

lundi 14 mars 1984

CNAJEP
80 rue Cabanis

75014 PARIS - 336.04.41

DELEGATION DU CNAJEP AU MAROC DU 5 AU 12 JUIN 1982

1. LISTE DES PARTICIPANTS

367.40.00

- Raymond LE HELLEY (Francs et Franches Camarades) 10 rue Tolain 75020 PARIS
 - Christiane ETEVE (Peuple et Culture) 130 rue de Rivoli 75001 PARIS
 - Chantal GREUET (Guides de France) 65 rue de la Glacière 75013 PARIS 27.85.59
 - Marie-Rose KORO (Mouvement de la Jeunesse Socialiste) 98 rue de l'Université
75007 PARIS
 - Françoise LEFEVRE (Eclaireuses et Eclaireurs de France) 66 Chaussée d'Antin
75009 PARIS
 - Thierry LENEVEU (Centres d'Echanges Internationaux) 21 rue Béranger
75003 PARIS
 - François PERROT (Fédération des Clubs Unesco) 127 rue Marcadet 75018 PARIS
 - Benjamin STORA (Union Nationale des Etudiants de France
Indépendante et Démocratique) 55 boulevard de
Strasbourg
75010 PARIS
-
- Madame BOCQUET (Ministère de la Jeunesse et des Sports)
 - Madame de la Bussière (Ministère des Relations Extérieures)

2. LES PERSONNALITES ET ORGANISMES RENCONTRES AU COURS DU VOYAGE

- Jeunesse et Sports Avenue Mohamed V. RABAT
 - . Mr. KHALIDI Mohamed : chargé du secteur "formation continue" au minist^{re}
 - . Mr. IKKEN Aissa : chef de la Division de la Jeunesse
 - . Mr. ADARRAZ Nour Eddine : notre accompagnateur.
- Ambassade de France
 - . Mr. MORIZET Jacques : Ambassadeur 6 avenue Franklin Roosevelt RABAT
- l'UMAC
 - . Mr. IBNOUSSINA Abdelhakem 23 Derb Bouhafid rue 630 ELJADIDA
- l'ATT
 - . Mr. ESSAERE Abdellatif Secrétaire Général 10 rue Oua de Zaure MEKNES
- TOFOLOA CHAABIA
 - . Mr. NAMOUR Naïm Secrétaire Général 25 rue Jacoub EL MANSOUR RABAT

./.

- Fédération du Scoutisme
- Fédération du Théâtre amateur
- Association pour la Promotion de la Jeunesse Marocaine
- Foyer Féminin de FEZ

L'ENVIRONNEMENT "ENFANCE JEUNESSE" AU MAROC

1. Les problèmes socio-économiques des jeunes en milieu urbain et le rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement culturel
 - texte de Monsieur Mihi Mohamed remis par l'UMAC (voir texte complet en annexe).
 - intervention de Monsieur IKKEN, Directeur du service Jeunesse. Les points forts qui dominent dans le discours de la majorité des personnes rencontrées :
 - le fort pourcentage de jeunes entre 10 et 24 ans,
 - l'émigration des jeunes vers les villes,
 - le faible taux de scolarité surtout en milieu rural,
 - l'influence des traditions familiales et de la religion dans les rapports sociaux (les filles accèdent difficilement aux structures scolaires et culturelles),
 - l'influence occidentale dans toute la vie économique et informative du pays,
 - le poids des problèmes économiques dans la vie quotidienne. Les enfants sont associés très tôt à l'économie familiale (ateliers, magasins, guides....),
 - la diversité des situations matérielles et de l'environnement.

2. L'organisation de la Jeunesse au Maroc

Pour le Ministère, deux principes de base

- le pluralisme,
- la liberté publique.

Le Gouvernement garantit la liberté publique et l'indépendance des associations (loi 1958) mais contrôle et régit strictement le développement de leurs activités : ainsi, c'est le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui gère l'ensemble des équipements de colonies de vacances et répartit les places entre les mouvements.

Par ailleurs, le Ministère gère directement des institutions éducatives, telles que les maisons de jeunes, les foyers éducatifs, etc... (Réf. intervention de Monsieur IKKEN, Directeur de la Jeunesse).

Les Mouvements considèrent de leur côté qu'ils n'ont pas les moyens de leur indépendance (seuls parmi les mouvements rencontrés, le scoutisme et l'ATT semblent disposer d'une certaine autonomie).
Beaucoup d'associations s'interrogent sur les critères d'attribution des subventions.

≠ (Réf. : voir texte de l'UMAC).

LES PERSPECTIVES DE COOPERATION FRANCO-MAROCAINES

- Le point de vue du ministère marocain (Mr. IKKEN) donne priorité à l'action intérieure. Les échanges internationaux devront être par mesure d'économie rigoureusement sélectionnés. Seront favorisés les échanges qui porteront sur des projets d'aide technique au Maroc.

Ainsi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports confirme qu'il souhaite donner toute autonomie aux Mouvements pour engager des échanges inter-associatifs mais sans aide de l'Etat, donc hors des accords culturels bilatéraux.

Seule concession : échange d'une délégation officielle chaque année comprenant les représentants des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire.

- Le point de vue des associations marocaines est exactement l'inverse (à l'exception de l'ATT qui ne s'est pas exprimé sur cette question). Les associations estiment que le renforcement des échanges avec la France passe par des projets inter-associatifs soutenus financièrement par Jeunesse et Sports. Quelques associations (notamment TOFOLA CHAABIA) ont souligné que, le plus souvent, l'aide de l'Etat était réservée à des fonctionnaires.

- Le point de vue défendu par la délégation CNAJEP : les associations françaises souhaitent un développement des échanges inter-associatifs. Elles considèrent que les dispositions retenues par le gouvernement marocain (une seule délégation par an qui regroupe toutes les associations de jeunesse) ne permettent pas ce développement.

Elles font les propositions suivantes :

- soutien des échanges inter-associatifs déjà engagés en inscrivant leurs projets dans les accords culturels bilatéraux,
- maintien d'un échange annuel de délégations "officielles" (pour la France, le CNAJEP) pour permettre à des associations non engagées dans les relations bilatérales de faire connaissance avec un partenaire.
- étude de projets particuliers plus techniques qui correspondent aux vœux de la partie marocaine.

Le représentant du Ministère a pris bonne note de ces propositions et s'est engagé à les étudier.

LES SUITES A DONNER

Conformément au mandat reçu du Comité Exécutif, les membres de la délégation du CNAJEP ont insisté auprès des autorités marocaines sur la nécessité de développer les échanges bilatéraux entre associations françaises et marocaines par le moyen des accords culturels bilatéraux.

Lors de l'accueil de la délégation marocaine au cours du dernier trimestre 1962, cette question sera à nouveau abordée.

Au cas où les autorités marocaines maintiendraient leur position, il faudrait s'interroger sur l'opportunité par le CNAJEP d'envoyer chaque année une délégation au Maroc, la création d'une coordination nationale d'associations marocaines de jeunesse et d'éducation populaire ne paraissant pas possible à court et moyen termes.

EN GUISE DE CONCLUSION

Bien que les discussions aient été quelquefois serrées et laborieuses, il faut reconnaître que les autorités marocaines ainsi que l'Ambassade de France, nous ont accueillis avec beaucoup de chaleur et ont à tout moment facilité notre séjour et les rencontres que nous souhaitions organiser. Le programme proposé à l'arrivée et les moyens dont nous avons disposés nous ont permis de réaliser un déplacement intéressant pour chaque participant et pour les associations que nous représentions.

La cohésion a par ailleurs contribué pour beaucoup à ce résultat que, unanimement, nous avons (les participants) jugé très positif.

Paris, le 21 juin 1982

Les membres de la délégation